

## Assemblée générale n°8 - PV

**Date de la réunion :** mardi 30 novembre 2021 de 19h00 à 21h00

**Lieu de la réunion :** BRASS, Avenue Van Volxem 364 1190 Forest.

Rédaction : Roxane Boone (chargée de communication et participation pour le CQDW)

1. **Introduction de Laurence Lambert** (cheffe de projet et architecte en charge des projets briques du CQDW)

Accueil des participants et remerciement à Anne (coordinatrice et cheffe de projet du CQDW) qui change de fonction et devient à présent cheffe cabinet des échevins socialistes à Forest.

Rappel des règles sanitaires et déroulement de la soirée.

Nous aimerons également vous informer que nous allons enregistrer l'assemblée générale, et ce dans le but de pouvoir rédiger un procès-verbal le plus fidèle possible. Je passe maintenant la parole à notre échevin Charles Spapens, en charge de la revitalisation des quartiers, de l'emploi, du développement économique, de la culture et de la tutelle sur le CPAS.

2. **Introduction de Charles Spapens** (échevin en charge de la revitalisation des quartiers, de l'emploi, du développement économique, de la culture et de la tutelle sous le CPAS)

Il faut savoir qu'un contrat de quartier comme celui-ci, c'est un contrat de quartier un peu comme notre vie à tout.e.s ces derniers temps avec ses lots d'incertitudes, de changements et où l'équipe doit perpétuellement se réadapter. Evidemment, c'est un contrat de quartier qui souffre des délais du Covid. Le planning a effectivement été quelque peu rallongé. Ce soir, nous allons aborder plusieurs points : le Masterplan Forest-sur-Senne, le maillage ludique et les grandes lignes de l'appel à initiatives citoyennes.

Notre but dans ce contrat de quartier est de rester très accessible même en cette période de Covid. Il y a une antenne juste à côté, où il y a des permanences chaque semaine, donc n'hésitez pas à vous y rendre et venez rencontrer les différents membres de l'équipe.

Je voulais également remercier Anne (ancienne coordinatrice du CQDW) qui rejoint le cabinet des échevins socialistes. Elle gardera toujours un œil sur le Contrat de Quartier puisqu'on travaillera ensemble. Je voudrais également remercier l'équipe avec sa capacité à se réadapter en permanence pour mener à bien ce contrat de quartier. J'aimerais également vous remercier vous d'être tout de même venus malgré les inquiétudes sanitaires.

3. **Présentation du Masterplan Forest-sur-Senne** (Yannick Vanhaelen, représentant du bureau ORG)

Introduction de Charles Spapens sur ce projet :

Pour bien poser le cadre, le Masterplan a été demandé dans le cadre du Contrat de Rénovation Urbaine. On vous le présente ici car c'est pour nous important de l'avoir. Vous verrez le périmètre n'est pas tout à fait le même que le CQDW. Il en reprend simplement une partie.

C'est important également de connaître le contexte du Masterplan. C'est clairement une vision de compromis. Ce n'est pas à 100% ce que la Région voulait ou ce qu'à 100% la Commune et les habitants voulaient mais c'est une vision de compromis qui doit être étudiée sur tout le site.

*Voir slides de présentation (11 à 57).*

4. **Explication de Méloé Burnet sur la 4<sup>ème</sup> phase du Masterplan Forest-sur-Senne** (architecte responsable des projets d'espaces publics du CRU)

Je remercie Yannick du bureau ORG pour cette présentation du Masterplan.

Je voulais informer sur la 4<sup>ème</sup> phase du Masterplan, qui est la phase des aménagements temporaires. Toute la vision à long terme va se décliner en opérations, une des opérations qui aura lieu et qui commencera ses travaux dans 3-4 ans, c'est l'aménagement du parc autour du marais et entre le Wiels et le Brass, qui est mené par Beliris.

Et donc, dans notre phase d'expérimentation qui s'appelle Parcklab Wielemans, on aimerait bien observer et formuler des recommandations en les testant sur le site. Pour faire cela, il faut que les conditions du site se rapprochent le plus possible d'un parc accessible et ouvert à tout.e.s. Nous allons mettre en place dans les prochains mois une structure temporaire d'entrée pour que ce lieu qui est plutôt méconnu, peu accessible et peu visible soit ouvert à tout.e.s. Elle se situera à la place de la palissade entre le Wiels et le Brass du côté Van Volxem. Il s'agira d'une structure en bois composée d'une rampe, d'un escalier et qui permettra de rendre le site plus accessible et plus visible afin de pouvoir le tester quand il sera plus fréquenté et plus connu du quartier.

Je vais laisser la parole à Roxane Van Ginnenken pour le prochain point.

*Voir slide de présentation (58).*

5. **Présentation du Maillage ludique à Forest** (par Roxane Van Ginnenken, architecte paysagiste responsable du Maillage Récréatif sur Forest)

*Voir slides de présentation (59 à 83).*

6. **Séance de questions-réponses sur les présentations du Masterplan Forest-sur-Senne et Maillage ludique à Forest**

**Habitant** : Comment est-ce que vous allez instaurer un certain contrôle social rue de Padoue et Place Orban? Car pour ceux qui connaissent le quartier, les infrastructures publiques sont souvent vandalisées.

**Charles Spapens** : C'est une question qui s'est posée et qui a été travaillée avec la Maison de Quartier Saint-Antoine au niveau de la rue de Padoue. Ce projet s'inscrit dans la dynamique des enfants qui sont aujourd'hui sur la place. Il vise directement la petite enfance car c'est le public présent qui est le moins mobile. Sur le site de Divercity, un agoraspace viendra compléter l'offre à l'attention des jeunes. On estime que les adolescents peuvent davantage se déplacer par eux-mêmes. On espère répondre ainsi à une demande de quartier, que les lieux soient très fréquentés et que cela limite les risques de vandalisme.

A Divercity, on veut installer un agoraspace dans un ensemble cohérent. On est dans un espace beaucoup plus grand, beaucoup plus mixte. Un agoraspace complète bien le dispositif. On va essayer d'être le plus concomitant possible avec l'installation des îles ludiques.

**Habitant** : Est-ce qu'il y a moyen de mettre un espace de street work out dans le parc Duden ?

**Charles Spapens** : Je sais que ça a été discuté dans le cadre du projet de rénovation. Mais l'option n'a pas été retenue. On y a réfléchi aussi pour Divercity mais il faut faire attention à ne pas multiplier les infrastructures et limiter l'espace parc qui n'est pas très vaste. Il faut que l'ensemble reste cohérent et ne soit pas une juxtaposition d'élément.

Pour qu'un street work-out fonctionne, il faut déjà pas mal de modules. C'est le cas de celui du Bempt qui est très utilisé.

**Habitant** : Au sujet du masterplan. J'habite dans le quartier et je suis très contente que la Région ait décidé de racheter le site du Marais Wiels. Mais j'ai un peu peur par rapport à la projection de la parcelle D1 donc juste entre le BRASS et le Métropole, on ne peut pas vraiment parler de biodiversité. J'ai l'impression que cette carte n'est pas vraiment réaliste...

**Charles Spapens** : Il faut se repencher sur l'historique. En 2015, entre le Brass et le métropole, un projet privé prévoyait la construction d'une centaine de logements privés. On a réussi à ne pas le faire. Après il a fallu discuter, clairement nous, Commune, notre postulat de base était la plus petite empreinte au sol possible et le maintien du Marais. La Région ne rachetait que s'il pouvait y avoir x logements. Le Masterplan a été validé au niveau de la commune. Pour autant, cela ne veut pas dire que tout va se passer comme cela. Le Masterplan est en perpétuelle évolution avec les différents acteurs. C'est un dossier évolutif entre les autorités publiques et les habitants qui ont travaillé en parallèle.

Il y a une campagne sur « Tout le marais Wiels n'est pas sauvé ». On ne va pas vous mentir, actuellement tout ne sera pas sauvé. Il y a un accord de préserver 5.000 m<sup>2</sup> du marais. Aujourd'hui, on va voir avec Citydev ce qu'ils ont comme garantie par rapport à l'empreinte au sol de la construction. Cela ne nous empêche pas de comprendre que les habitants continuent à se battre pour la conservation totale du Marais et de la roselière. D'autre part, la Région se trouve face à un véritable problème de construction de logements alors que plus de 50.000 personnes sont en attente d'un logement social. On nous le répète à chaque fois et on ne peut pas faire semblant qu'on ne le sait pas.

**Habitant** : J'habite et je travaille en face de la dernière flèche verte perpendiculaire à la piste cyclable, je constate jour & nuit, que c'est un accès privilégié pour la SNCB pour charger leurs camions. Est-ce que vous avez déjà négocié qu'ils ne passeront plus par là-bas ?

**Charles Spapens** : Non nous n'avons pas négocié car ils doivent passer juste par là-bas.

**Habitant** : Il est aussi montré sur ce terrain-là sur un autre plan qu'il y aura un terrain de basket, qui pourrait être très bruyant. Est-ce que c'est aussi une idée qui pourrait être maintenue ?

**Charles Spapens** : Ce ne sont que des étapes évolutives pour l'instant.

**Habitant** : Est-ce qu'on peut avoir plus d'infos sur les études de Citydev, où ils en sont dans leur étude sur l'implantation des différents bâtiments, sur les occupations temporaires du Métropole ?

**Charles Spapens** : Sur les implantations, on a strictement rien. Dans tous les cas, nous allons privilégier ce qui impacte le moins la biodiversité.

**Habitant** : Est-ce qu'est vrai que dans le cadre de réhabilitation de l'Abbaye de Forest, on va couper 70 arbres ?

**Charles Spapens** : Je ne pense pas que cela soit le débat ce soir. Après si vous le souhaitez, nous pouvons en parler après. Mais oui, l'abattage de certains arbres est nécessaire pour la réalisation du

projet. Par contre, il est également prévu d'en replanter plus du double et d'agrandir largement le parc.

7. **Présentation des grandes lignes de l'appel à initiatives citoyennes 2022** (Fabienne Laloux, chargée de projet de l'Antenne du CQDW et de l'appel à initiatives citoyennes)

Il n'y a pas eu de questions sur ce sujet. Il a été décidé d'ouvrir une séance supplémentaire de 10 min sur le Masterplan Forest-sur-Senne.

*Voir slides de présentation (84 à 89).*

8. **Séance supplémentaire de questions-réponses sur le Masterplan Forest-sur-Senne**

**Habitant :** Je voulais savoir quelle est la valeur contraignante ou règlementaire de votre Masterplan ? Qu'en est-il des biens qui appartiennent à des propriétaires privés ? Et dans quel timing, cela va se réaliser. Pourriez-vous également aborder le projet du parc des deux rives qui doit longer le train ?

**Charles Spapens :** La valeur légale d'un Masterplan est nulle. Concernant la valeur morale d'un Masterplan, ont été mis autour de la table : l'administration régionale, des administrations communales, le gouvernement bruxellois, les habitants,... Donc, tout cela a une valeur d'engagement sur le futur après cela reste évolutif.

Concernant les propriétaires privés, imaginons le propriétaire du site de la France a un projet de logement, il a tout à fait le droit de le faire car c'est son terrain. Mais il sera tenu informé qu'il y a une volonté de faire passer une piste cyclable à l'arrière du bâtiment, etc.

Vous faites le lien avec le projet du parc des deux rives. C'est une voie cyclo-piétonne qui part grosso modo de la gare d'Uccle Stalle, qui passe par le parc Jacques Brel, qui continue sur la gare de Forest-Est et qui continue jusqu'ici. On l'a développé dans le cadre d'un contrat de quartier car on se rendait compte qu'on perdait souvent des opportunités parce qu'il n'y avait pas de vision communale à plus long terme que les 6-7 ans qui arrivaient. On a réfléchi à présent à cette vision à très long terme. Il n'y a pas d'espace-temps réel, c'est vraiment une vision future.

**Habitant :** Qu'en est-il des propriétaires privés ?

Depuis 8-9 ans, on a très peu exproprié. Mais dans tous les contrats de quartier, on a un droit de préemption. Cela signifie que pour n'importe quel bien qui se vend sur le périmètre, le notaire doit nous poser la question : est-ce que vous êtes intéressés de racheter ce bien ? Pour que la Commune puisse acheter, il faut qu'elle fasse estimer le bien par la CAIR (comité d'acquisition régional) rassemblant des experts immobiliers régionaux.

**Habitant :** A un certain moment, vous aviez parlé de mettre la circulation des deux côtés au niveau de l'Avenue Van Volxem, où est-ce que ça commencerait ?

**Charles Spapens :** L'avenue Fonsny qui commence à la fin de l'avenue Van Volxem, va être mise à priori avec le trafic d'un côté. Et donc la question est de voir avec Bruxelles-Mobilité, est-ce qu'on continue cette logique de la tramification ? Dès lors, s'ils font quelque chose à Fonsny, ça « serait » d'ici (arrêt de tram « Wiels ») jusqu'à la gare du midi.

**Charles Spapens :** Est-ce qu'il y a encore d'autres questions ? Non.

Je vous remercie à tout.e.s pour votre venue pour la dernière assemblée générale du CQDW de l'année 2021.